

Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2007-2008

Ministère de la Promotion de la santé



ISSN 1718-6684

This document is also available in English.





TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I : PLANIFICATION AXÉE SUR LES RÉSULTATS 2007-2008

Vue d'ensemble du ministère	2
Mission.....	4
Principales priorités et stratégies du ministère	5
Principales stratégies du ministère	
Mise en œuvre de la Stratégie Ontario sans fumée	6
Promotion du bien-être par le sport, l'activité physique et la nutrition	7
Prévention des maladies et des blessures	7
Appui à la santé publique	8
Organigramme du ministère.....	10
Lois	11

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS SUR LE MINISTÈRE

Tableau 1 : Dépenses planifiées pour le ministère 2007-2008	12
Tableau 2 : Sommaire – Fonctionnement et immobilisations par crédit.....	13

PARTIE II : DONNÉES FINANCIÈRES DÉTAILLÉES 2007-2008

INFORMATION PAR CRÉDIT

Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Tableau 1 : Sommaire – Fonctionnement et immobilisations par crédit.....	15
--	----

Sommaire – Fonctionnement

Tableau 2 : Sommaire – Fonctionnement par crédit	16
Tableau 3 : Rapprochement avec les données publiées antérieurement	17
Tableau 4 : Sommaire – Fonctionnement par crédit et par catégorie de dépenses	18

Sommaire – Immobilisations

Tableau 5 : Sommaire – Immobilisations par crédit	19
Tableau 6 : Sommaire – Immobilisations par crédit et par catégorie de dépenses	20

Sommaire – Crédit

Tableau 7 : Fonctionnement	21
Tableau 8 : Immobilisations	21

Information par crédit

4201-01 : Administration du ministère.....	23
4201-02 : Programmes de promotion de la santé	27
4201-03 : Promotion de la santé – Immobilisations	34
4201-04 : Promotion de la santé – Actif de fonctionnement.....	36

ANNEXE I : RAPPORT ANNUEL 2006-2007

Rapport annuel 2006-2007	39
--------------------------------	----





Partie I : Planification axée sur les résultats 2007-2008

Ministère de la Promotion de la santé



PARTIE I : Publication de la planification axée sur les résultats 2007-2008

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Le ministère de la Promotion de la santé s'est donné pour objectif d'instaurer une culture de la santé et du bien-être en Ontario et de réduire le fardeau imposé à notre système de soins de santé.

Les politiques et les programmes mis en œuvre par le ministère intègrent la prévention des maladies chroniques, la promotion de la santé ainsi que les programmes de sports et de loisirs pour promouvoir à long terme l'amélioration de l'état de santé de tous les Ontariens.

À l'heure actuelle, l'Ontario consacre environ la moitié de son budget total en soins de santé au traitement de maladies dont on pourrait largement assurer la prévention. Par exemple, une vie sans tabac, une alimentation saine et l'accroissement de l'activité physique pourraient prévenir près de la moitié des décès imputables au cancer. À lui seul, le tabagisme est responsable de 90 % des décès causés par le cancer du poumon chez les hommes et de 80 % de ces décès chez les femmes.

Notre vision d'un Ontario en santé consiste à permettre aux Ontariens de mener une vie saine et active et de faire de l'Ontario une province saine et prospère où il fait bon vivre, travailler, jouer, étudier et se promener.

Pour concrétiser notre vision, nous influençons l'établissement des politiques de santé publique en créant des partenariats fructueux avec les collectivités, les organisations, tous les ordres de gouvernement et le secteur privé. Collectivement, nous pouvons bâtir une culture de la santé et du bien-être en Ontario.

Le ministère a défini l'abandon du tabagisme, la prévention des maladies et des blessures, la santé mentale et un mode de vie sain et actif, ce qui englobe la nutrition, l'activité physique et la pratique des sports, comme ses priorités. Au fil du temps, il établira de nouvelles priorités en collaboration avec des partenaires clés.

Le 31 mai 2006, la Loi favorisant un Ontario sans fumée et son règlement d'application sont entrés en vigueur. Cette stratégie est l'une des plus ambitieuses et des plus complètes en Amérique du Nord. Elle comprend des programmes visant à prévenir le tabagisme chez les jeunes, des programmes facilitant l'abandon du tabagisme, ainsi que des mesures de protection proscrivant l'usage du tabac dans les lieux de travail et les espaces publics fermés pour permettre aux Ontariens d'éviter la fumée secondaire.

Le ministère de la Promotion de la santé continue d'investir dans des projets communautaires favorisant un mode de vie sain et actif, dont les Programmes Cœur en santé de l'Ontario et le Fonds Collectivités actives. L'an dernier, cette dernière initiative, qui est une composante clé de VIE ACTIVE 2010, stratégie ontarienne en faveur de la pratique



des sports et de l'activité physique, a permis de remettre 188 subventions à des organismes sans but lucratif à l'échelle locale et provinciale pour leur permettre de créer ou de renforcer des programmes de sports et loisirs communautaires et d'activités physiques.

Le ministère a lancé son service en ligne Saine alimentation Ontario. Les Ontariens peuvent y obtenir de l'information sur la nutrition et la saine alimentation et les réponses d'une diététiste. En 2007, le service prendra de l'expansion et comprendra un centre d'appels.

Par l'entremise du Conseil du jeu responsable, le ministère continue de soutenir les efforts de sensibilisation des Ontariens aux risques associés aux problèmes de jeu et de trouver des moyens d'en minimiser les dommages.

En novembre 2006, le ministère a accueilli le premier congrès sur la saine alimentation et la vie active de l'Ontario. Ce congrès international de deux jours a réuni des spécialistes de la santé publique et des loisirs, des travailleurs communautaires et bien d'autres personnes qui s'efforcent, à l'échelle locale et internationale, de promouvoir la saine alimentation et la vie active. Il a permis de souligner les efforts de la recherche nationale et internationale, de faire la promotion de pratiques exemplaires et d'encourager l'échange d'idées entre des experts en nutrition et des experts en activité physique.

En 2006-2007, le nouveau programme *Quest for Gold* de l'Ontario a permis de recueillir 10 M\$ pour apporter une aide financière à des athlètes amateurs de haut niveau afin qu'ils atteignent leurs objectifs en participant aux grandes compétitions nationales et internationales. Ce programme leur offre aussi des possibilités améliorées d'entraînement, de formation et de compétition.

En 2007-2008, le ministère de la Promotion de la santé continuera de tirer parti des réalisations accomplies en 2006-2007 lorsque le ministère a établi des bases solides lui permettant d'aller de l'avant pour atteindre son objectif, une meilleure santé pour les Ontariens.



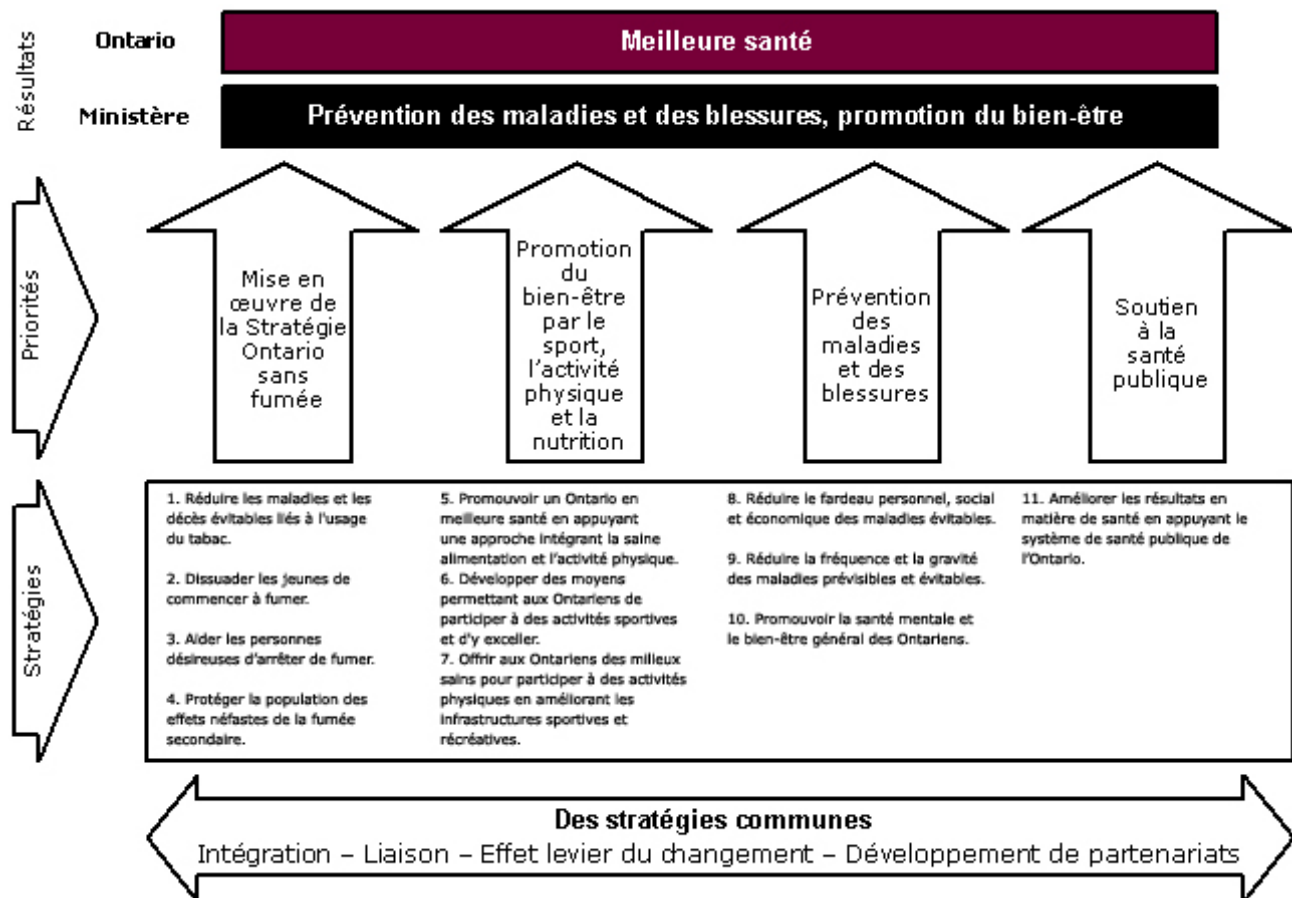
MISSION

- Défendre la promotion de la santé en Ontario, et motiver les personnes, les organisations, les collectivités et les gouvernements afin de créer une culture de la santé et du bien-être.
- Offrir des programmes, des services, des outils et des mesures incitatives pour renforcer la santé et le bien-être.
- Faciliter les choix en matière de santé.
- Mettre à profit l'énergie et l'engagement des autres ministères, des autres paliers de gouvernement, des collectivités, du secteur privé, des médias et de la population pour promouvoir la santé et le bien-être pour tous les Ontariens.
- Faire de l'Ontario un chef de file de la promotion de la santé au Canada et sur le plan international.



PRINCIPALES PRIORITÉS ET STRATÉGIES DU MINISTÈRE

Le ministère de la Promotion de la santé appuie la priorité établie par le gouvernement en faveur de « l'amélioration de la santé ». Il a placé l'abandon du tabagisme, la prévention des maladies et des blessures, la santé mentale et un mode de vie sain et actif, ce qui englobe la nutrition, l'activité physique et la pratique des sports, au rang de ses priorités et continuera de collaborer avec ses principaux partenaires afin de définir de nouvelles priorités.





PRINCIPALES STRATÉGIES DU MINISTÈRE

Mise en œuvre de la Stratégie Ontario sans fumée

La mise en œuvre d'une stratégie exhaustive de lutte contre le tabagisme est une priorité essentielle du gouvernement et du ministère de la Promotion de la santé. La Stratégie Ontario sans fumée élaborée par le ministère vise directement à répondre à l'une des priorités du gouvernement, ***l'amélioration de la santé***, et ses principaux résultats : la prévention des maladies et des blessures, la promotion du bien-être et la réduction des maladies causées par le tabagisme et la pollution environnementale (fumée secondaire).

La Stratégie Ontario sans fumée vise l'élimination des maladies et des décès liés au tabagisme en :

- 1) dissuadant les enfants, les adolescents et les jeunes adultes de commencer à fumer et de fumer de plus en plus;
- 2) supprimant l'exposition involontaire à la fumée secondaire (en créant un Ontario sans fumée);
- 3) motivant et appuyant les personnes qui veulent cesser de fumer.

Il est nécessaire d'adopter une approche globale en matière de lutte contre le tabagisme afin de réduire la tolérance du tabagisme dans la société. Le ministère de la Promotion de la santé invite ses partenaires à coordonner leurs efforts à l'échelle locale, régionale et provinciale pour que soit appliquée la Loi favorisant un Ontario sans fumée, pour dissuader les jeunes de commencer à fumer, et pour aider les personnes qui veulent cesser de fumer. Par exemple, les jeunes réagissent bien à Stupide.ca, un site Web qui trouve un écho auprès d'eux et les encourage à faire des choix santé. La Stratégie Ontario sans fumée est à l'œuvre et donne des résultats. Le gouvernement a pris deux engagements publics concernant l'échéancier des résultats visés par la Loi, et il est en train de réussir :

- **Faire en sorte que tous les lieux de travail et les espaces publics fermés soient 100 % sans fumée**
La Loi favorisant un Ontario sans fumée et son texte d'application sont entrés en vigueur le 31 mai 2006, remplissant ainsi l'engagement pris par le gouvernement.
- **Réduire la consommation de 20 % pour la fin de 2007**
Le ministère est en voie de remplir son engagement : les chiffres de Santé Canada pour 2005 indiquent que la consommation de tabac en Ontario a baissé de 18,7 % depuis 2003, ce qui représente plus de 2,6 milliards de cigarettes.¹

¹ Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes



Promotion du bien-être par le sport, l'activité physique et la nutrition

Par l'entremise de son initiative de promotion du bien-être, le ministère de la Promotion de la santé travaille à promouvoir la santé en Ontario, et à inciter les personnes, les organisations, les collectivités et les gouvernements à créer une culture de la santé et du bien-être. Dans cet objectif, le ministère offre des programmes, des services, des outils et des mesures incitatives pour faciliter les choix santé. De l'information factuelle est offerte sur les sites SantéOntario.com et Saine alimentation Ontario. De plus, le Plan d'action de l'Ontario pour la promotion de la saine alimentation et de la vie active et VIE ACTIVE2010 : la stratégie en matière de sport et d'activité physique de l'Ontario visent un objectif commun pour tous les programmes de sports et de loisirs consistant à accroître le taux de pratique de l'activité physique pour que, d'ici à 2010, 55 % de la population ontarienne soit physiquement active et ce, en :

1. favorisant un Ontario en santé par le soutien d'une approche intégrant nutrition et activité physique;
2. renforçant les possibilités pour les Ontariens de participer à des activités sportives et d'y exceller;
3. offrant aux Ontariens un environnement sain pour pratiquer des activités physiques grâce à l'amélioration des infrastructures sportives et récréatives.

Prévention des maladies et des blessures

L'action du ministère en faveur de la prévention des maladies et des blessures réunit des programmes et des initiatives prioritaires relatives à la prévention des maladies chroniques, à la prévention des blessures et à la promotion de la santé mentale. Elle appuie le travail actuel du ministère pour veiller à ce que les efforts de promotion de la santé soient mieux coordonnés, mieux intégrés et tirent un meilleur parti des activités menées dans les mêmes domaines par les partenaires du ministère et par les autres ministères. Dans le cadre de cette action, le ministère poursuit trois objectifs :

1. la réduction du fardeau personnel, social et économique des maladies évitables;
2. la réduction de la fréquence et de la gravité des blessures prévisibles et évitables;
3. la promotion de la santé mentale et du bien-être en général des Ontariens.

Le ministère de la Promotion de la santé utilise une approche intégrée pour combattre les facteurs de risque aux différentes étapes de la vie et les maladies chroniques. Cette approche exige que le ministère veille à l'harmonisation de ses efforts de prévention des maladies chroniques et de prise en charge des maladies afin d'obtenir des résultats concrets. C'est pourquoi le ministère de la Promotion de la santé travaille en partenariat avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée pour s'assurer que les investissements dans des programmes de prévention et de prise en charge des maladies



chroniques sont fondés sur l'expérience clinique, axés sur des résultats et font appel aux partenaires et aux professions appropriés relativement à la prestation des services et ce, afin d'atteindre des objectifs mutuels. La collaboration du ministère de la Promotion de la santé avec les professionnels de la santé permettra une harmonisation avec les efforts de sensibilisation et d'éducation du public sur la prévention des maladies chroniques dans toute la province.

Appui à la santé publique

Les 36 bureaux de santé publique de l'Ontario, gérés chacun par un conseil de santé, sont chargés de la planification et de l'exécution de programmes et de services de santé publique à l'échelle locale, dont 17 programmes de santé obligatoires.

Chacun des programmes de santé obligatoires est clairement défini dans le document des Lignes directrices touchant les programmes et services de santé obligatoires (1997), qui établissent les exigences minimales relatives aux programmes et services de santé publique fondamentaux ciblant la prévention des maladies ainsi que la promotion et la protection de la santé.

Le ministère de la Promotion de la santé appuie le système de santé publique de l'Ontario et contribue à l'amélioration de la santé des Ontariens en finançant quatre programmes de santé obligatoires. Par l'entremise de ces programmes et services, le ministère travaille avec les bureaux de santé publique afin de donner des moyens aux collectivités et de permettre ainsi aux Ontariens de mener une vie saine.

Le financement est partagé avec les municipalités et, depuis janvier 2007, la contribution provinciale est de 75 %. La contribution du ministère à ces programmes permet l'amélioration des résultats en matière de santé en appuyant le système de santé publique de l'Ontario. Les quatre programmes de santé publique auxquels contribue le ministère sont les suivants :

Prévention des maladies chroniques : ce programme fait la promotion d'un mode de vie sain et du bien-être pour les Ontariens à tout âge et à toutes les périodes de la vie grâce à la collaboration des responsables des écoles, des lieux de travail et des centres de loisir ainsi que d'autres partenaires communautaires pour favoriser un environnement sans fumée, l'adoption d'une saine alimentation, le maintien d'un poids santé, la pratique d'une activité physique régulière et une réduction de l'exposition aux rayons ultraviolets. La pratique d'activités physiques augmente notre prise de conscience et notre connaissance des facteurs de risque des maladies chroniques, nous aide à développer des aptitudes personnelles et à améliorer le milieu social et physique.

Santé infantile : ce programme fait la promotion d'un développement sain grâce à de bonnes pratiques parentales et à la création de milieux favorables, contribuant à la santé des enfants et des jeunes en augmentant la proportion de ceux qui franchissent les étapes



de développement normal sur le plan physique, cognitif, de la communication et du développement psychosocial. Il comprend aussi le Programme de soins dentaires pour enfants (PSDE).

Santé et reproduction : ce programme favorise des grossesses en santé en faisant la promotion de comportements et d'environnements sains avant et pendant la grossesse.

Prévention des blessures et des toxicomanies : il s'agit d'une large gamme de programmes menés en collaboration avec les écoles et d'autres partenaires communautaires pour éduquer les personnes et les communautés et améliorer le milieu social et physique afin de contribuer à réduire le fardeau des blessures prévisibles et évitables causées par les véhicules à moteur, les accidents de bicyclette, la consommation d'alcool ou d'autres substances et les chutes chez les personnes âgées.

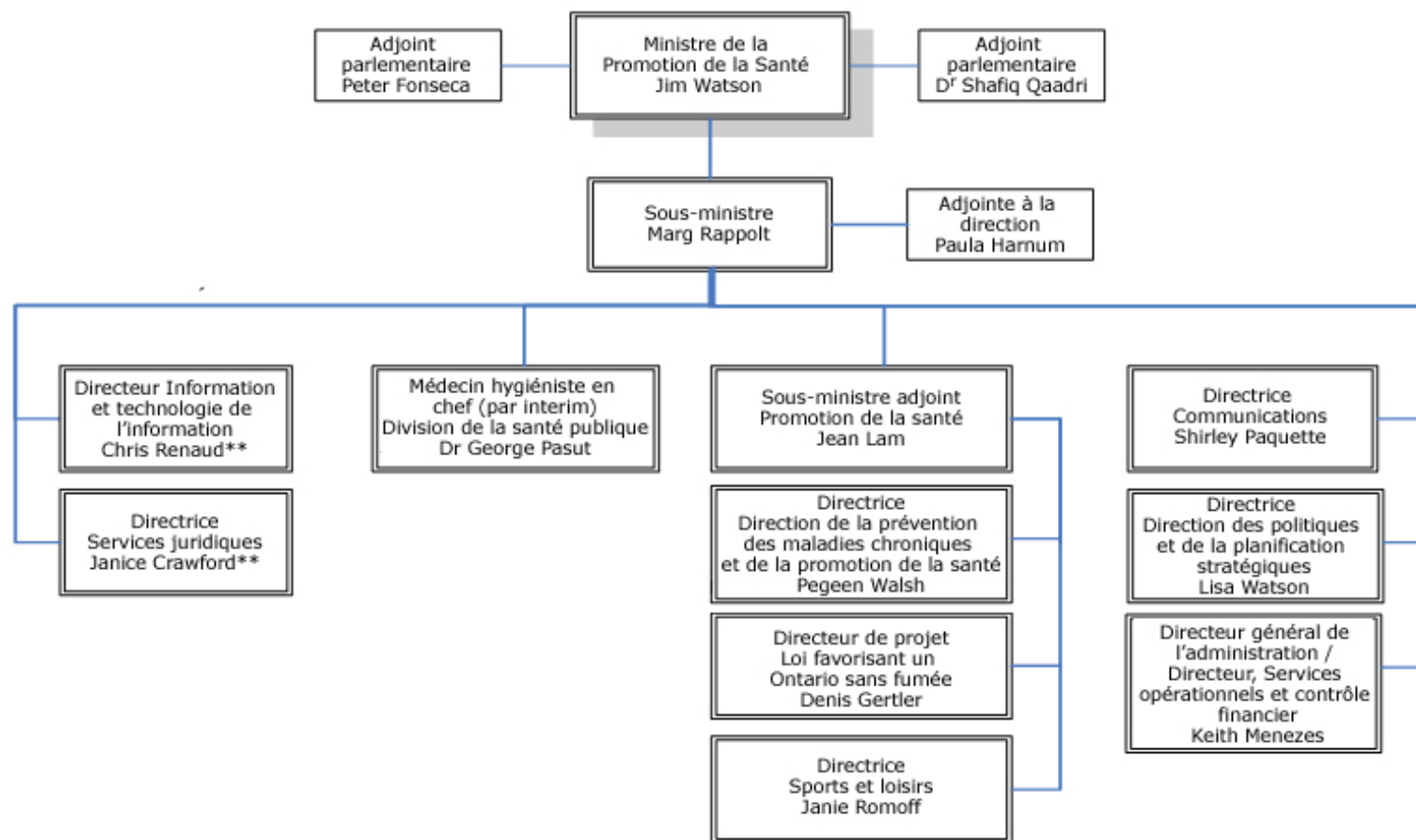
Outre les quatre programmes de santé obligatoires auxquels contribue le ministère, il existe trois normes générales et dix autres normes de programmes qui constituent les 13 programmes dont le ministère de la Santé et des Soins de longue durée est responsable.

En étroite collaboration avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée et avec le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, le ministère travaille actuellement à la révision des normes du programme de santé obligatoire, la finalisation étant prévue au printemps 2007.



Organigramme du ministère

Ministère de la Promotion de la santé



**Ressources partagées avec le ministère de la Santé et des soins de longue durée

Janvier 2007



Lois

Le ministère assume l'exécution des lois suivantes :

- Loi sur les centres de loisirs communautaires, L.R.O. 1990, chap. C.22;
- Loi sur la protection et la promotion de la santé, L.R.O. 1990, chap. H.7, article 7, qui régit en particulier les programmes et les services obligatoires de santé suivants : la prévention des maladies chroniques, la prévention des blessures et des toxicomanies, la santé des enfants et la santé reproductrice, conformément à la description des directives publiées sous l'article 7, ainsi que toute autre disposition de la Loi concernant l'administration ou l'exécution de l'article 7 à l'égard de ces programmes et services;
- Loi sur le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, L.R.O. 1990, chap. M.26, en ce qui a trait à la promotion de la santé;
- Loi sur le ministère du Tourisme et des Loisirs, L.R.O. 1990, chap. M.35, en ce qui a trait aux activités et aux programmes relatifs aux loisirs;
- Loi favorisant un Ontario sans fumée, L.O. 1994, chap. 10, telle que modifiée.



RENSEIGNEMENTS FINANCIERS SUR LE MINISTÈRE

Tableau 1 : Dépenses planifiées pour le ministère 2007-2008

Fonctionnement	366 229 640
Immobilisations	12 845 500
TOTAL	379 075 140

Dépenses planifiées pour le ministère par nom de programme 2007-2008

Nom du programme	Dépenses planifiées du ministère
Administration du ministère	11 211 540
Programmes de promotion de la santé	367 863 600



MINISTÈRE DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ

Tableau 2 : Sommaire – Fonctionnement et immobilisations par crédit

La promotion de la santé est l'art et la science de permettre aux personnes et aux collectivités de bâtir toute une vie en santé pour chacun. Le ministère de la Promotion de la santé travaille avec d'autres ministères, d'autres ordres de gouvernement et des partenaires communautaires pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies et des politiques à l'appui d'une culture fondée sur des modes de vie sains et actifs, renforçant ainsi la durabilité du système provincial de soins de santé. Ces programmes visent à prévenir les maladies chroniques par des initiatives et des efforts d'éducation du public soutenant une alimentation saine, l'activité physique et la prévention et l'abandon du tabagisme. Le ministère est aussi responsable du soutien à la participation aux sports amateurs et à l'excellence de la performance. Les programmes communautaires sont au cœur des efforts du ministère visant à influencer favorablement sur les déterminants de la santé.

Crédits et programmes	Prévisions 2007-2008 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2006-2007 \$	Variations %	Prévisions 2006-2007 \$	Chiffres réels provisoires 2006-2007 \$	Chiffres réels 2005-2006 \$
FONCTIONNEMENT ET IMMOBILISATIONS						
Crédit 4201- Ministère de la Promotion de la santé	378 996 600	16 378 300	4,5	377 498 300	403 792 910	296 213 030
Total, y compris mandats spéciaux	378 996 600	16 378 300	4,5	377 498 300	403 792 910	296 213 030
Moins : Mandats spéciaux	--	--	--	--	--	--
Total à voter	378 996 600	16 378 300	4,5	377 498 300	403 792 910	296 213 030
Mandats spéciaux	--	--		--	--	--
Crédits législatifs	78 540	15 602	24,8	62 938	62 938	38 112
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations	379 075 140	16 393 902	4,5	377 561 238	403 855 848	296 251 142
Redressement de consolidation et autres redressements	(6 204 700)	1 743 000	(21,9)	(7 947 700)	(7 947 700)	(6 655 700)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	372 870 440	3 256 902	0,9	369 613 538	395 908 148	289 595 442
Actif						
Ministère de la Promotion de la santé	500 000	--	0,0	500 000	500 000	500 000
Total à voter - Actif	500 000	--	0,0	500 000	500 000	500 000

Pour de plus amples renseignements financiers, veuillez consulter :

<http://www.mhp.gov.on.ca/french/resultsplan/results-07-08.asp>



Partie II : Données financières détaillées 2007-2008

Ministère de la Promotion de la santé



PARTIE II : DONNÉES FINANCIÈRES DÉTAILLÉES 2007-2008

INFORMATION PAR CRÉDIT

Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations

MINISTÈRE DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ

Tableau 1: Sommaire – Fonctionnement et immobilisations par crédit

La promotion de la santé est l'art et la science de permettre aux personnes et aux collectivités de bâtir toute une vie en santé pour chacun. Le ministère de la Promotion de la santé travaille avec d'autres ministères, d'autres ordres de gouvernement et des partenaires communautaires pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies et des politiques à l'appui d'une culture fondée sur des modes de vie sains et actifs, renforçant ainsi la durabilité du système provincial de soins de santé. Ces programmes visent à prévenir les maladies chroniques par des initiatives et des efforts d'éducation du public soutenant une alimentation saine, l'activité physique et la prévention et l'abandon du tabagisme. Le ministère est aussi responsable du soutien à la participation aux sports amateurs et à l'excellence de la performance. Les programmes communautaires sont au cœur des efforts du ministère visant à influencer favorablement sur les déterminants de la santé.

Crédits et programmes	Prévisions 2007-2008 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2006-2007 \$	Variations %	Prévisions 2006-2007 \$	Chiffres réels provisoires 2006-2007 \$	Chiffres réels 2005-2006 \$
FONCTIONNEMENT ET IMMOBILISATIONS						
Crédit 4201/ Ministère de la Promotion de la santé	378 996 600	16 378 300	4,5	377 498 30 0	403 792 910	296 213 030
Total, y compris mandats spéciaux	378 996 600	16 378 300	4,5	377 498 30 0	403 792 910	296 213 030
Moins : Mandats spéciaux	--	--	--	--	--	--
Total à voter	378 996 600	16 378 300	4,5	377 498 30 0	403 792 910	296 213 030
Mandats spéciaux	--	--		--	--	--
Crédits législatifs	78 540	15 602	24,8	62 938	62 938	38 112
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations	379 075 140	16 393 902	4,5	377 561 23 8	403 855 848	296 251 142
Redressement de consolidation et autres redressements	(6 204 700)	1 743 000	(21,9)	(7 947 700)	(7 947 700)	(6 655 700)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	372 870 440	3 256 902	0,9	369 613 53 8	395 908 148	289 595 442
Actif						
Ministère de la Promotion de la santé	500 000	--	0,0	500 000	500 000	500 000
Total à voter - Actif	500 000	--	0,0	500 000	500 000	500 000



Sommaire - Fonctionnement

MINISTÈRE DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ
Tableau 2 : Sommaire – Fonctionnement par crédit

Crédit	Prévisions 2007-2008 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2006-2007 \$ %		Prévisions 2006-2007 \$	Chiffres réels provisoires 2006-2007 \$	Chiffres réels 2005-2006 \$
FONCTIONNEMENT						
Crédit 4201/ Ministère de la Promotion de la santé	366 151 100	32 039 300	9,6	334 111 800	334 010 401	256 271 422
Total, y compris mandats spéciaux	366 151 100	32 039 300	9,6	334 111 800	334 010 401	256 271 422
Moins : Mandats spéciaux	--	--	--	--	--	--
Total à voter – Fonctionnement	366 151 100	32 039 300	9,6	334 111 800	334 010 401	256 271 422
Mandats spéciaux	--	--	--	--	--	--
Crédits législatifs	78 540	15 602	24,8	62 938	62 938	38 112
Total du ministère - Fonctionnement	366 229 640	32 054 902	9,6	334 174 738	334 073 339	256 309 534
Actif						
Crédit 4201/ Ministère de la Promotion de la santé	500 000	--	0,0	500 000	500 000	500 000
Total à voter - Actif	500 000	--	0,0	500 000	500 000	500 000



MINISTÈRE DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ
Tableau 3 : Rapprochement avec les données publiées antérieurement

Fonctionnement	Prévisions 2006-2007 \$	Chiffres réels 2005-2006 \$
Total – Fonctionnement (données publiées antérieurement)*	334 174 738	--
Réorganisation gouvernementale :		
Transfert de fonctions d'autres ministères	--	256 309 534
Transfert de fonctions à d'autres ministères		
Total – Fonctionnement (données ayant subi un retraitement)	334 174 738	256 309 534

* Le poste Total – Fonctionnement comprend les sous-postes suivants : Crédits législatifs, Mandats spéciaux et Total à voter - Fonctionnement. Les chiffres réels de 2005-2006 proviennent des comptes publics.

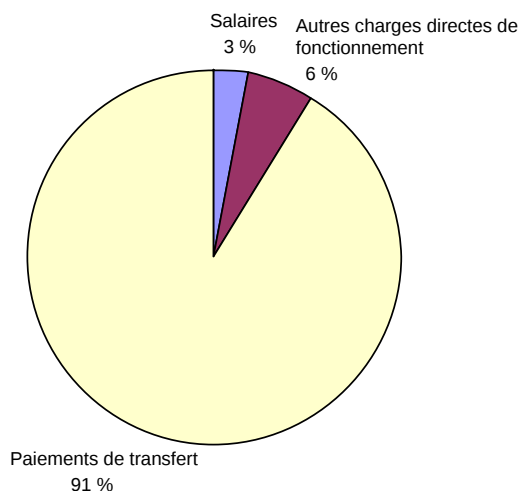


MINISTÈRE DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ PRÉVISIONS POUR 2007-2008

Tableau 4 : Sommaire – Fonctionnement par crédit et par catégorie de dépenses

Catégorie de dépenses	Crédit 4201	
	Ministère de la Promotion de la santé	Total - Ministère
	\$	\$ %
FONCTIONNEMENT		
Traitements et salaires	9 977 100	9 977 100 2,7
Avantages sociaux	1 276 100	1 276 100 0,3
Transports et communications	954 400	954 400 0,3
Services	19 103 400	19 103 400 5,2
Fournitures et matériel	683 600	683 600 0,2
Paiements de transfert	334 157 500	334 157 500 91,3
Autres opérations	--	-- 0,0
Recouvrements	(1 000)	(1 000) 0,0
TOTAL	366 151 100	366 151 100 100
POURCENTAGE DU TOTAL - MINISTÈRE	100	100
ACTIF		
Dépôts et charges payées d'avance	--	-- --
Avances et montants récupérables	500 000	500 000 100,0
Prêts et investissements	--	-- --
Recouvrements	--	-- --
TOTAL	500 000	500 000 100
POURCENTAGE DU TOTAL - MINISTÈRE	100	100

Sommaire – Fonctionnement par catégorie de dépenses





Sommaire - Immobilisations

MINISTÈRE DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ
Tableau 5 : Sommaire – Immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2007-2008 \$	Variations par rapport aux prévisions 2006-2007 \$	%	Prévisions 2006-2007 \$	Chiffres réels provisoires 2006-2007 \$	Chiffres réels 2005-2006 \$
IMMOBILISATIONS						
Crédit 4201/ Ministère de la Promotion de la santé	12 845 500	(30 541 000)	(70,4)	43 386 500	69 782 509	39 941 608
Total à voter du ministère - Immobilisations	12 845 500	(30 541 000)	(70,4)	43 386 500	69 782 509	39 941 608
Actif						
Crédit 4201	--	--	--	--	--	--
Total à voter - Actif	--	--	--	--	--	--

Rapprochement avec les données publiées antérieurement

Charges d'immobilisations	Prévisions 2006-2007 \$	Chiffres réels 2005-2006 \$
Total – Charges d'immobilisations (données publiées antérieurement)*	28 506 500	39 941 608
Prévisions supplémentaires :		
Prévisions supplémentaires de 2006-2007	14 880 000	--
Total – Fonctionnement (données ayant subi un retraitement)	43 386 500	39 941 608

Le Poste Total – Charges d'immobilisations comprend les sous-postes suivants : Crédits législatifs, Mandats spéciaux et Total à voter – Charges d'immobilisations. Les chiffres réels de 2005-2006 sont ajustés pour tenir compte de la nouvelle structure du ministère en 2006-2007.



**MINISTÈRE DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ
PRÉVISIONS POUR 2007-2008**

Tableau 6 : Sommaire – Immobilisations par crédit et par catégorie de dépenses

Catégorie de dépenses	Crédit 4201 Ministère de la Promotion de la santé	Total - Ministère	
	\$	\$	%
Traitement et salaires	--	--	--
Avantages sociaux	--	--	--
Transports et communications	--	--	--
Services	--	--	--
Fournitures et matériel	--	--	--
Paielements de transfert	12 845 500	12 845 500	100,0
Autres opérations	--	--	--
Recouvrements	--	--	--
TOTAL	12 845 500	12 845 500	100,0
POURCENTAGE DU TOTAL - MINISTÈRE	100,0	100,0	
ACTIF			
Dépôts et charges payées d'avance	--	--	--
Avances et montants récupérables	--	--	--
Prêts et investissements	--	--	--
Immobilisations matérielles	--		
Recouvrements	--	--	--
TOTAL	--	--	--
POURCENTAGE DU TOTAL - MINISTÈRE	--	--	--



Sommaire - Crédit

MINISTÈRE DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ – CRÉDIT 4201

Le ministère de la Promotion de la santé travaille avec ses partenaires pour exécuter des programmes et services efficaces, axés sur la reddition des comptes, qui contribuent au mieux-être à long terme des Ontariens. Le ministère offre des outils et des appuis qui font avancer les objectifs gouvernementaux de promotion de la santé par la mise en œuvre de la stratégie Ontario sans fumée, d'initiatives visant à promouvoir le mieux-être par la pratique du sport, l'activité physique et la nutrition, d'activités permettant de prévenir les maladies et les blessures et de soutenir le système de santé publique de l'Ontario (une responsabilité partagée avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée).

Tableau 7 : Fonctionnement

Crédits et programmes	Prévisions 2007-2008 \$	Variations par rapport aux prévisions 2006-2007 \$	%	Prévisions 2006-2007 \$	Chiffres réels provisoires 2006-2007 \$	Chiffres réels 2005-2006 \$
FONCTIONNEMENT						
Poste 1: Administration du ministère	11 133 000	(65 000)	(0,6)	11 198 600	10 222 217	1 573 239
Poste 2 : Programmes de promotion de la santé	355 018 100	32 104 900	9,9	322 913 200	323 788 184	254 698 183
Total, y compris mandats spéciaux	366 151 100	32 039 300	9,6	334 111 800	334 010 401	256 271 422
Moins : Mandats spéciaux	--	--	--	--	--	--
Total à voter - Fonctionnement	366 151 100	32 039 300	9,6	334 111 800	334 010 401	256 271 422
Mandat spéciaux	--	--	--	--	--	--
Crédits législatifs	78 540	15 602	24,8	62 938	62 938	38 112
Total des programmes - Fonctionnement	366 229 640	32 054 902	5,9	334 174 738	334 073 339	256 309 534

Tableau 8 : Immobilisations

Crédits et programmes	Prévisions 2007-2008 \$	Variations par rapport aux prévisions 2006-2007 \$	%	Prévisions 2006-2007 \$	Chiffres réels provisoires 2006-2007 \$	Chiffres réels 2005-2006 \$
Immobilisations						
Poste 3 : Promotion de la santé - Immobilisations	12 845 500	(30 541 000)	(70,4)	43 386 500	69 782 509	39 941 608
Total à voter - Immobilisations	12 845 500	(30 541 000)	(70,4)	43 386 500	69 782 509	39 941 608





Information par crédit

CRÉDIT/POSTE :	4201 - 01
CRÉDIT :	MINISTÈRE DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ
POSTE :	Administration du ministère
TYPE :	Fonctionnement

L'administration du ministère fournit le leadership, les conseils d'orientation stratégique et les fonctions de soutien permettant au ministère d'atteindre ses objectifs et de remplir son mandat.

L'administration du ministère comprend : le bureau principal où siège la direction centrale du ministère; la direction des communications, qui dirige les communications du ministère et ses activités d'éducation du public, et qui répond aux questions d'actualité présentant un intérêt pour le ministère et le gouvernement de l'Ontario; la direction générale de l'orientation stratégique, qui appuie la vision et les priorités du ministère en faisant de la planification stratégique, en élaborant des politiques ainsi qu'en donnant de l'information et des conseils sur les initiatives et les enjeux essentiels ; et la direction des services opérationnels et du contrôle financier, qui dirige et coordonne les services de soutien administratif du ministère.

Sous-poste 1 : Bureau principal

Description :

Le bureau principal comprend les bureaux du ministre, des adjoints parlementaires et du sous-ministre. Ces bureaux sont le siège de la direction principale du ministère et veillent à la bonne application des directives politiques et des décisions du gouvernement.

Sous-poste 2 : Direction des communications

Description :

La direction des communications prépare et dirige les activités du ministère en matière de communications et d'éducation du public à l'appui des objectifs du ministère et du gouvernement. Elle offre des conseils en communications stratégiques et un appui au ministre, au sous-ministre, et en ce qui concerne les programmes du ministère de la Promotion de la santé.

La direction offre un large éventail de services de communications comprenant la planification de communications stratégiques, les relations avec les médias, l'éducation du public, la gestion d'événements et la préparation de produits tels que des discours, des documents pour les médias, du contenu de site Web, du matériel publicitaire et promotionnel.



La direction des communications joue un rôle primordial pour repérer et analyser les questions d'actualité intéressant le ministère de la Promotion de la santé et le gouvernement de l'Ontario et pour y répondre. Elle est aussi responsable de la correspondance au nom du ministre de la Promotion de la santé.

Le directeur des communications a un double rapport hiérarchique, soit avec le sous-ministre du ministère de la Promotion de la santé, d'une part, et avec le sous-ministre et secrétaire associé du Conseil des ministres, Communications, Bureau du Conseil des ministres, d'autre part.

Sous-poste 3 : Direction des politiques et de la planification stratégiques

Description :

La direction des politiques et de la planification stratégiques appuie le mandat, la vision et les priorités du ministère. Elle offre des services de planification stratégique, d'élaboration de politiques et donne de l'information et des conseils sur les initiatives et les enjeux essentiels au ministre, au sous-ministre, aux cadres supérieurs du ministère et aux divisions chargées des programmes.

Un Ontario en santé constitue une responsabilité partagée. La direction des politiques et de la planification stratégiques travaille en collaboration avec tout le ministère pour tirer parti des connaissances et les mettre en commun afin que les responsables prennent des décisions fondées sur des données probantes et élaborent des politiques et une planification intégrées. La direction travaille également en partenariat avec d'autres ministères et ordres de gouvernement, avec des organismes communautaires et des organismes sans but lucratif et des parties concernées du secteur privé.

Sous-poste 4 : Direction des services opérationnels et du contrôle financier

Description :

La direction des services opérationnels et du contrôle financier dirige et coordonne les services de soutien administratif du ministère, dont la planification opérationnelle, les services ayant trait aux finances, aux ressources humaines et aux installations, les systèmes de technologie de l'information et les services de contrôle financier.

La direction assure une série de fonctions générales parmi lesquelles la planification budgétaire, le contrôle financier et l'établissement du budget, et la gestion des installations et des actifs. Elle continue à s'efforcer avant tout d'émettre et de communiquer des préceptes de contrôle modernes tels que :

- offrir des conseils en stratégie fiscale et en affaires;
- coordonner le processus de planification axé sur les résultats du ministère et la présentation du document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats au Conseil de gestion du gouvernement/Conseil du trésor;
- élaborer des cadres de mesures du rendement et des paramètres adéquats pour surveiller les mesures du rendement et appuyer les prises de décisions;
- examiner et évaluer les risques et élaborer des stratégies appropriées d'atténuation des risques;



- veiller à une meilleure cohérence entre les politiques, les programmes et les activités d'une part et la planification budgétaire, la gestion financière et la mesure du rendement d'autre part;
- fournir une orientation, des services et de l'assistance sur les questions d'évaluation des programmes et de services de qualité;
- coordonner le processus du système de mesure des progrès (MAPS) du ministère et en rendre compte au Conseil de gestion du gouvernement/Conseil du trésor; et
- coordonner les initiatives du ministère en matière de suivi et de production de rapports.

La direction gère également des services dans le cadre d'ententes de services avec :

- des ministères qui sont ses partenaires en ce qui a trait à des services aux installations, la gestion des urgences et des services en langue française;
- des fournisseurs de services pour des services de transactions, de TI et des services juridiques.



CRÉDIT/POSTE : 4201 - 01

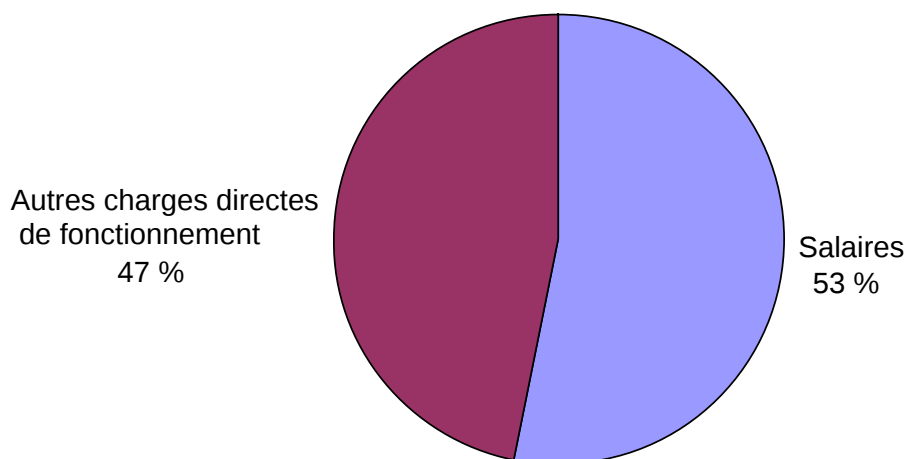
CRÉDIT : MINISTÈRE DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ

POSTE : Administration du ministère

TYPE : Fonctionnement

Catégorie de dépenses	Prévisions 2007-2008 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2006-2007	Variations %	Prévisions 2006-2007 \$	Chiffres réels provisoires 2006-2007 \$	Chiffres réels 2005- 2006 \$
Traitements et salaires	5 232 900	314 000	6,4	4 918 900	4 857 278	202 088
Avantages sociaux	685 000	49 500	7,8	635 500	531 041	34 000
Transports et communications	340 000	(1 885 700)	(84,7)	2 225 700	201 483	231
Services	4 637 300	1 778 500	62,2	2 858 800	4 371 492	1 165 920
Fourniture et matériel	237 800	(321 900)	(57,5)	559 700	260 923	171 000
Paievements de transfert - Fonctionnement	—	—	—	—	—	—
Autres opérations	—	—	—	—	—	—
Recouvrements d'autres ministères	—	—	—	—	—	—
Total	11 133 000	(65 600)	(0,6)	11 198 600	10 222 217	1 573 239

Sommaire – Fonctionnement par catégorie de dépenses





CRÉDIT/POSTE :	4201 - 02
CRÉDIT :	MINISTÈRE DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ
POSTE :	Programmes de promotion de la santé
TYPE :	Fonctionnement

Les ressources affectées aux programmes de promotion de la santé contribuent à améliorer la santé et la qualité de vie des Ontariens. Ces programmes appuient un mode de vie sain et actif, proposent des activités de promotion de la santé à l'échelle locale, apportent un soutien au sport amateur et incitent les Ontariens à faire des choix santé.

Le financement des dépenses engagées par les bureaux de santé publique (organismes de santé officiels à l'échelle locale) en vertu de la Loi sur la protection et la promotion de la santé de l'Ontario est également fourni. En vertu de cette Loi, le médecin hygiéniste en chef détient des pouvoirs indépendants et il a la responsabilité de faire un rapport annuel sur la situation de la santé publique à l'Assemblée législative de l'Ontario.

Les programmes de promotion de la santé comprennent 5 sous-postes :

Sous-poste 1 : Un Ontario sans fumée

Description :

La stratégie pour un Ontario sans fumée vise trois composants de l'objectif : la prévention, l'abandon du tabagisme et la protection contre la fumée secondaire. La stratégie fait régulièrement l'objet de mises au point grâce aux contributions des comités consultatifs provinciaux. La stratégie comprend un volet d'éducation du public consistant à veiller à ce que la population soit informée sur les effets nocifs du tabac et sur les dispositions de la Loi favorisant un Ontario sans fumée.

Sous-poste 2 : Promotion du bien-être par le sport, l'activité physique et la nutrition

Description :

Par l'entremise du sous-poste, Promotion du bien-être, du ministère de la Promotion de la santé, le ministère œuvre à promouvoir la santé en Ontario, et à inciter les personnes, les organisations, les collectivités et les gouvernements à instaurer une culture de la santé et du bien-être. Dans cette perspective, le ministère offre des programmes, des services, des outils et des mesures incitatives pour faciliter des choix santé. De plus, le Plan d'action pour la promotion de la saine alimentation et de la vie active et VIE ACTIVE2010, la stratégie en matière de sport et d'activités physiques de l'Ontario visent à :

1. promouvoir un Ontario en meilleure santé en appuyant une approche intégrant une bonne alimentation et l'activité physique;



2. renforcer les possibilités pour les Ontariens de participer à des activités sportives et d'y exceller;
3. offrir aux Ontariens un environnement sain grâce à l'amélioration des infrastructures sportives et récréatives pour pratiquer des activités physiques.

Sous-poste 3 : Prévention des maladies et des blessures

Description :

L'action du ministère en faveur de la prévention des maladies et des blessures réunit des programmes et des initiatives prioritaires relatives à la prévention des maladies chroniques, à la prévention des maladies et des blessures et à la promotion de la santé mentale. Elle appuie le travail actuel du ministère veillant à ce que les efforts de promotion de la santé soient mieux coordonnés, mieux intégrés et tirent un meilleur parti des activités menées dans les mêmes domaines par les partenaires du ministère et par d'autres ministères. Dans ce cadre, le ministère s'est fixé trois objectifs :

1. la réduction du fardeau personnel, social et économique des maladies évitables;
2. la réduction de la fréquence et de la gravité des blessures prévisibles et évitables;
3. la promotion de la santé mentale et du bien-être général des Ontariens.

Sous-poste 4 : Appui à la santé publique

Description :

Les 36 bureaux de santé publique de l'Ontario, gérés chacun par un conseil de santé, sont chargés de la planification et de l'exécution de programmes et de services de santé publiques, dont 17 programmes de santé obligatoires.

Le ministère de la Promotion de la santé appuie le système de santé publique de l'Ontario et contribue à l'amélioration de la santé des Ontariens en finançant quatre programmes de santé obligatoires. Par l'entremise de ces programmes, le ministère travaille avec les bureaux de santé publique afin de donner des moyens aux collectivités et permettre ainsi aux Ontariens de mener une vie saine.

Le ministère dépend d'une coordination homogène assurée par la Division de la santé publique du ministère de la Santé et des Soins de longue durée en ce qui a trait à la fourniture des ressources et de l'appui à cette activité ainsi qu'à sa gestion.

La contribution du ministère à ces programmes aide à améliorer les résultats pour la santé en appuyant le système de santé publique de l'Ontario.

Les quatre programmes de santé obligatoires du ministère sont les suivants :

- Prévention des maladies chroniques
- Santé infantile



- Santé et reproduction
- Prévention des blessures et des toxicomanies

Sous-poste 5 : Gestion des programmes

Description :

Le bureau du sous-ministre adjoint et de la gestion des programmes de promotion de la santé assure la direction et l'orientation stratégique dans ce domaine.

Initiatives du bureau du sous-ministre adjoint et de la gestion des programmes

Ce bureau est responsable de deux des directions opérationnelles du ministère, la Direction de la prévention des maladies chroniques et de la promotion de la santé et la Direction des sports et des loisirs, ainsi que de l'application de la loi favorisant un Ontario sans fumée.

Direction de la prévention des maladies chroniques et de la promotion de la santé

Cette direction offre des conseils et du soutien en matière de santé de la population, de promotion de la santé et d'épidémiologie aux conseils régionaux de santé, au Réseau des centres ontariens de ressources pour la promotion de la santé ainsi qu'à d'autres organismes communautaires. Ses programmes et services comprennent :

- la prévention des maladies chroniques, la santé cardiovasculaire, la prévention des ACV;
- la vie sans tabagisme;
- le Plan d'action de l'Ontario pour la promotion de la saine alimentation et de la vie active qui constitue une réponse aux principales conclusions du rapport du médecin hygiéniste en chef, Poids santé, vie saine. Le plan d'action propose de nouveaux programmes et de nouvelles stratégies et prend appui sur des initiatives existantes en vue de promouvoir une alimentation saine et un mode de vie actif en Ontario. Les quatre stratégies du plan consistent à :
 - o bâtir une génération d'enfants et de jeunes en santé
 - o bâtir des collectivités en santé
 - o défendre les politiques de santé publique
 - o promouvoir la sensibilisation et la participation du public;
- la détection précoce du cancer;
- la prévention des blessures, y compris la prévention des toxicomanies;
- la santé et la reproduction;
- la santé infantile.

La division agit comme centre de ressources en matière d'épidémiologie, de surveillance de la santé, de recherche et d'évaluation de la santé publique, et de planification en santé publique.

Loi favorisant un Ontario sans fumée

La loi anti-tabac de l'Ontario, appelée Loi favorisant un Ontario sans fumée, et son règlement sont entrés en vigueur le 31 mai 2006. La Loi interdit l'usage du tabac dans tous les lieux de travail et les lieux publics fermés de l'Ontario depuis le 31 mai 2006. Elle a



également renforcé les mesures pour que seuls les jeunes âgés de 19 ans et plus puissent acheter des cigarettes et elle restreindra peu à peu l'étalage des produits du tabacs, lequel sera totalement interdit à partir du 31 mai 2008.

Une équipe spécialement chargée du projet a été constituée en septembre 2005 pour gérer la mise en œuvre et l'application de la Loi favorisant un Ontario sans fumée. L'équipe du projet veille à ce que des agents responsables de l'application de la Loi soient désignés comme il convient.

Direction des sports et loisirs

Les ressources de la direction des sports et des loisirs permettent au ministère de contribuer à la santé et à la vitalité des collectivités en encourageant l'activité physique et la participation à des activités sportives par l'entremise des stratégies et des programmes suivants :

- VIE ACTIVE 2010 – Stratégie en matière de sport et d'activité physique de l'Ontario visant à renforcer les moyens de la province pour offrir des programmes sportifs et des activités physiques de qualité pour toute la population.
- Le Fonds collectivités actives (FCA) aide les organismes sans but lucratif à fournir et à améliorer les possibilités de pratiquer des activités physiques par l'entremise de programmes de sports et de loisirs communautaires.
- La Stratégie ontarienne pour l'aménagement des pistes et des sentiers définit des orientations stratégiques pour la planification, la gestion, la promotion et l'utilisation des pistes et des sentiers en Ontario.
- Le programme *Quest For Gold* offre une assistance financière directe et de meilleures installations pour l'entraînement et l'encadrement aux athlètes ontariens titulaires d'une carte de Sport Canada ou d'une Carte Ontario.
- La politique de l'Ontario en matière d'accueil de compétitions internationales de sport amateur.

La direction subventionne également les organismes suivants :

- Les organismes provinciaux de sport (OPS)
- Sport Alliance of Ontario (SAO)
- Coaches Association of Ontario (CAO)
- Sport for More, qui vise à accroître la participation sportive de groupes sous représentés.



CRÉDIT/POSTE : 4201 - 02

CRÉDIT : MINISTÈRE DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ

POSTE : Programmes de promotion de la santé

TYPE : Charges de fonctionnement

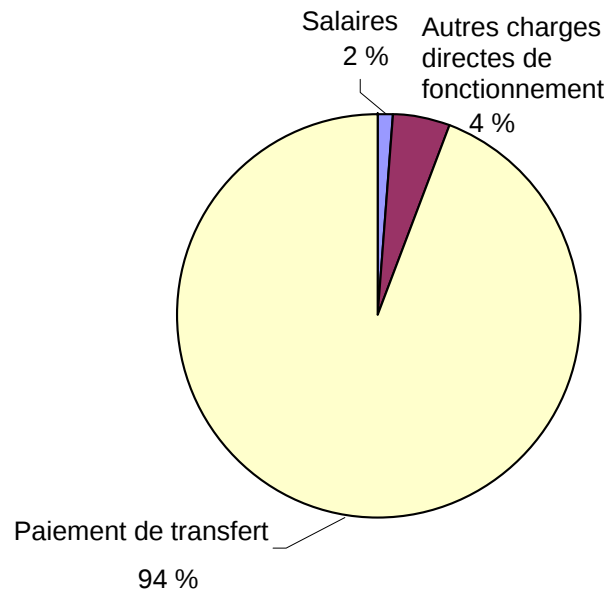
Catégorie de dépenses	Prévisions	Variations par rapport aux prévisions de 2006-2007		Prévisions	Chiffres réels	Chiffres réels
	2007-2008	2006-2007	Variations	2006-07*	provisoires 2006-2007*	2005-2006*
	\$	\$	%	\$	\$	\$
Traitements et salaires	4 744 200	(254 600)	(5,1)	4 998 800	4 334 350	4 422 212
Avantages sociaux	591 100	(25 000)	(4,1)	616 100	612 118	493 106
Transports et communications	614 400	(1 695 200)	(73,4)	2 309 600	347 009	271 498
Services	14 466 100	(2 900 600)	(16,7)	17 366 700	19 917 022	10 364 277
Fournitures et matériel	445 800	(256 600)	(36,5)	702 400	136 185	559 888
Paiements de transfert						
Prévention des maladies chroniques et promotion de la santé	-	(77 527 600)	--	77 527 600	79 791 500	62 607 377
Ontario sans fumée – Prévention des maladies chroniques	49 767 300	49 767 300	--			
Promotion du bien-être par l'activité physique et la nutrition	11 009 000	11 009 000	--			
Prévention des maladies et des blessures	23 311 200	23 311 200	--			
Organismes locaux officiels responsables de la santé	220 625 700	31 856 900	16,9	188 768 800	188 768 800	152 667 124
Activités sportives et récréatives	29 444 300	(1 725 700)	(5,5)	31 170 000	29 881 200	23 312 701
Autres opérations	--	--	--	--	--	-
Recouvrements d'autres ministères	(1 000)	545 800	(99,8)	(546 800)	--	--
Total	355 018 100	32 104 900	9,9	322 913 200	323 788 184	254 698 183

* Voir l'explication des variations à la page suivante.



Programmes de promotion de la santé

Sommaire – Fonctionnement par catégorie de dépenses



EXPLICATION DES VARIATIONS PAR RAPPORT AUX PRÉVISIONS DE 2006-2007

Croissance/variations du financement de programmes :

- Financement accru de 31 856 900 \$ en faveur des programmes obligatoires mis en œuvre par les Bureaux de santé publique pour répondre à la croissance de ces programmes et à une participation provinciale accrue.
- Nouvelles initiatives : soutien de 1 M\$ en 2007-2008 et de 1 M\$ en 2008-2009 pour l'accueil du Championnat mondial de hockey junior de 2009.
- *La ligne budgétaire Paiements de transfert – Maladies chroniques et promotion de la santé de 2006-2007 a été fractionnée entre 3 initiatives du programme en 2007-2008. Il y a eu une augmentation globale nette de 6,5 M\$ pour le programme entre 2006-2007 et 2007-2008. Les variations ont représenté 3 M\$ avec les augmentations annoncées de 2,5 M\$ au Fonds collectivités actives et de 1 M\$ pour le Championnat du monde de hockey (voir page 34).



Mesures de performance et réalisations

Un Ontario sans fumée

Réduction des maladies et des décès évitables liés à la consommation de tabac

Principales mesures de résultats	Mesures de performance*	Année de référence	Année en cours 2006-2007	Cible (2007-2008)
Consommation par tête de cigarettes et de tabac haché fin produits au Canada et importés	Consommation par tête de cigarettes et de tabac haché fin produits au Canada et importés	1 629 cigarettes par tête par an (2003)	2005 (en baisse de 18,7 %)	1 309 (baisse de 20 %)

*Source : Santé Canada et Statistique Canada

Promotion du bien-être par le sport, l'activité physique et l'alimentation

Appui à une approche intégrant bonne alimentation et activité physique

Principales mesures de résultats	Mesures de performance*	Année de référence	Année en cours 2006-2007	Cible (2010-2011)
Pourcentage d'Ontariens qui déclarent consommer cinq portions ou plus de fruits et légumes par jour	Pourcentage d'Ontariens (âgés de 12 ans et plus) qui déclarent consommer cinq portions et plus de fruits et légumes par jour.	41,9 % (2003)	43,4 % (2005-2006)	À déterminer
Pourcentage d'Ontariens qui sont modérément ou plutôt actifs physiquement (physiquement actif = l'équivalent de 30 minutes de marche par jour).	Pourcentage d'adultes (âgés de 20 ans et plus) modérément ou plutôt actifs physiquement.	48,5 % (2003)	50 %	55 %

* Source : Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes



CRÉDIT/POSTE : 4201 - 03

CRÉDIT : MINISTÈRE DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ

POSTE : Promotion de la santé - Immobilisations

TYPE : Immobilisations

Le programme de Promotion de la santé – Immobilisations crée des milieux favorables et préserve et renforce les investissements de l'Ontario dans les infrastructures sportives et récréatives. Le financement accordé aux installations de loisirs leur permet de réaliser l'entretien de base des infrastructures en place, de faire des rénovations, d'apporter des améliorations pour se conformer au code du bâtiment, des améliorations sur le plan de la sécurité, et de faire le nécessaire pour se conformer aux lois et aux règlements. Le volet de financement des infrastructures sportives publiques du Programme d'infrastructure Canada-Ontario (PICO) comprend des projets approuvés et arrivés à différents stades d'avancement.

Paielements de transfert :

Partenaires pour les sports, la culture et le tourisme

Ce programme lancé en 2000 est sur le point de prendre fin. Il a permis de financer des infrastructures publiques pour les sports, la culture et le tourisme dans le cadre de l'entente du Programme d'infrastructure Canada-Ontario.

Stade de soccer de Toronto

Le stade accueillera les matchs de la Coupe du Monde U-20 de la FIFA 2007. L'entente de contribution tripartite entre le gouvernement du Canada, la province de l'Ontario et la Ville de Toronto annonçait un investissement de 8 M\$ du MPS au profit de la Ville de Toronto pour contribuer à la construction du stade. Le financement requis pour terminer le projet est prévu en 2007-2008.

Projets sportifs et récréatifs communautaires

Le ministère contribue aussi au financement de la construction du Large Venue Entertainment Centre à Kingston (LVEC). Le financement pour terminer le projet est prévu en 2007-2008.

**TABLEAU 14 : DÉTAILS – CHIFFRES COMPARATIFS****CRÉDIT/POSTE : 4201 - 03****CRÉDIT : MINISTÈRE DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ****POSTE : Promotion de la santé - Immobilisations****TYPE : Charges d'immobilisations**

Catégorie de dépenses	Prévisions 2007-2008 \$	Variations par rapport aux prévisions 2006-07	Variations %	Prévisions 2006-2007 \$	Chiffres réels provisoires 2006-2007 \$	Chiffres réels 2005- 2006 \$
Paiements de transfert						
Projets du nouveau millénaire – Pistes et sentiers	–	(477 000)	(100)	477 000	562 139	
Partenaires pour les sports, la culture et le tourisme	4 564 000	(6 318 200)	(58,1)	10 882 200	10 793 070	19 906 079
Partenaires pour les sports, la culture et le tourisme – Programme d'infrastructure Canada-Ontario	4 281 500	(4 865 800)	(53,2)	9 147 300	9 147 300	20 035 529
Stade de soccer de Toronto	1 760 000	(6 240 000)	(78,0)	8 000 000	5 760 000	–
Subventions d'immobilisation en faveur de la promotion de la santé	2 240 000	(12 640 000)	(84,9)	14 880 000	17 120 000	–
Projets sportifs et récréatifs communautaires	–	–	–	–	26 400 000	–
Total	12 845 500	(30 154 000)	(70,4)	43 386 500	69 782 509	39 941 608

EXPLICATIONS SUR LES VARIATIONS PAR RAPPORT AUX PRÉVISIONS 2006-2007

- Le projet du nouveau millénaire – Pistes et sentiers a pris fin en 2006-2007.
- La réduction des charges d'immobilisation découle de l'achèvement de plusieurs projets précédents dans le cadre du programme Partenaires pour les sports, la culture et le tourisme. Ceci inclut la contribution de l'Ontario et celle du gouvernement fédéral.
- Un montant de 1,76 M\$ est requis pour l'achèvement du stade de soccer de Toronto.
- On prévoit qu'un montant de 2,2 M\$ sera nécessaire pour terminer le Large Venue Entertainment Centre de Kingston en 2007-2008.



CRÉDIT/POSTE : 4201 - 04

CRÉDIT : MINISTÈRE DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ

POSTE : Promotion de la santé – Actif de fonctionnement

TYPE : Fonctionnement

Cet actif est une exigence comptable pour tenir compte de la variation du solde des fonds dus au ministère par des prestataires de services et par des clients anciens et actuels. Ces actifs ne sont pas considérés comme des charges selon les règles de la comptabilité d'exercice.

Remarque : Cet actif est nécessaire du fait que le ministère de la Promotion de la santé fournit un financement de transfert de base à des bureaux de santé et des organismes communautaires. En raison de la nature de cette activité, certains fonds sont dirigés vers les bureaux de santé et doivent être comptabilisés comme un actif. Cet actif de fonctionnement permet aux processus de contrôle de gestion du financement en cours d'année de fonctionner et de veiller à la gestion du financement de dépenses réelles.



CRÉDIT/POSTE : 4201 - 04

CRÉDIT : MINISTÈRE DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ

POSTE : Promotion de la santé - Actif de fonctionnement

TYPE : Actif de fonctionnement

Catégorie de dépenses	Prévisions 2007-2008 \$	Variations par rapport aux prévisions 2006-07	%	Prévisions 2006-2007 \$	Chiffres réels provisoires 2006-2007 \$	Chiffres réels 2005- 2006 \$
Dépôts et charges payées d'avance	--	--	--	--	--	--
Avances et montants récupérables	500 000	--	0,0	500 000	787 300	400 000
Prêts et investissements	--	--	--	--	--	--
Total	500 000	--	0,0	500 000	500 000	400 000





RAPPORT ANNUEL 2006-2007

RÉALISATIONS DU MINISTÈRE DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ 2006-2007

UN ONTARIO SANS FUMÉE

La stratégie Ontario sans fumée, dans laquelle nous avons investi 60 M\$, est l'une de nos plus importantes réalisations en matière de promotion de la santé dans cette province. L'objectif de la stratégie, qui est l'une des plus rigoureuses et des plus ambitieuses en matière de lutte contre le tabagisme en Amérique du Nord, consiste à dissuader les enfants et les jeunes de commencer à fumer, à aider les Ontariens à cesser de fumer et à protéger la population de l'exposition à la fumée secondaire. Cet investissement de 60 M\$ est six fois plus élevé qu'en 2003 et comprend une augmentation de 10 M\$ par rapport à l'année dernière seulement.

La Loi favorisant un Ontario sans fumée, qui est entrée en vigueur le 31 mai 2006, est la pièce maîtresse de la stratégie. La Loi interdit l'usage du tabac dans les lieux de travail et les lieux publics fermés de l'Ontario, afin de protéger les travailleurs et le public des dangers de la fumée secondaire.

Notre stratégie Ontario sans fumée fonctionne et nous en voyons les résultats. Les derniers chiffres de Santé Canada indiquent que la consommation de tabac a baissé de 18,7 % depuis 2003, ce qui représente plus de 2,6 milliards de cigarettes. Les initiatives d'encouragement à l'abandon du tabac financées par le MPS, parmi lesquelles l'étude STOP (Smoking Treatment for Ontario Patients) dans le cadre de laquelle une thérapie de remplacement de la nicotine est offerte aux Ontariens, ont touché plus de 64 000 fumeurs.

SAINE ALIMENTATION ET VIE ACTIVE

En juin 2006, le gouvernement a lancé un Plan d'action pour la saine alimentation et la vie active, dans lequel il a investi 10 M\$, conçu pour encourager tous les Ontariens, en particulier les jeunes à adopter un mode de vie sain et actif. Pour la première fois dans l'histoire de l'Ontario, nous associons la saine alimentation et la vie active comme moyens d'améliorer la santé de la population.

Depuis le lancement du Plan d'action en juin, le ministère a ajouté plusieurs nouveaux programmes et nouvelles initiatives pour promouvoir la saine alimentation et la vie active.

Le programme pilote de consommation de fruits et de légumes, lancé en septembre 2006, a permis de fournir aux élèves de 24 écoles primaires de la région de Timmins trois portions par semaine de fruits et de légumes cultivés en Ontario tout en contribuant à éduquer les enfants et leurs familles sur l'importance de se nourrir sainement. En janvier



2007, l'Association des fruiticulteurs et des maraîchers de l'Ontario a remis un prix pour réalisation exceptionnelle au MPS afin de souligner cette initiative.

Saine alimentation Ontario, un service en ligne lancé à l'échelle de la province en septembre 2006, donne aux Ontariens accès à de l'information sur la nutrition et la saine alimentation et leur permet de poser des questions précises à ce sujet et d'obtenir les réponses d'une diététiste. Le service sera renforcé par la mise en place d'un centre d'appels en 2007.

Le Programme de reconnaissance des écoles saines, mis en œuvre en partenariat avec le ministère de l'Éducation, encourage les écoles publiques de l'Ontario à introduire dans leur emploi du temps au moins une nouvelle activité ou une nouvelle initiative bonne pour la santé des élèves. À ce jour, près de 1 000 écoles ont relevé le défi et ont trouvé 1 900 activités nouvelles liées aux questions de santé depuis la saine alimentation et l'activité physique jusqu'à la sécurité personnelle, la prévention des blessures et la santé mentale.

En novembre 2006, le ministère a lancé une campagne novatrice de sensibilisation du public pour encourager les jeunes à mieux se nourrir et à pratiquer des activités physiques. La campagne « *Ça ne va pas te faire mourir* » cible les jeunes de 12 à 15 ans. Par l'entremise d'une série de publicités pour la télévision, d'un bandeau publicitaire de site Web et d'un site Web interactif, la campagne se sert de l'humour pour faire en sorte qu'un message sérieux sur la santé accroche les jeunes.

SPORTS ET LOISIRS

Le gouvernement de l'Ontario reconnaît l'importance du sport amateur dans toutes les collectivités de la province, ainsi que sa contribution à la bonne santé physique et mentale des individus et au bien-être de nos collectivités.

En 2006, le ministère mettait en œuvre le programme *Quest for Gold* d'une valeur de 10 M\$ pour appuyer les athlètes amateurs de l'Ontario. Grâce à ce programme, 951 athlètes de haut niveau ont bénéficié d'une aide financière directe qui leur permet de poursuivre leurs objectifs sportifs. Le programme a été reconnu par les autres provinces et territoires du Canada comme une forme d'appui de premier plan pour les athlètes.

Par l'entremise du Fonds Collectivités actives, le ministère a octroyé 5 M\$ à des organismes sportifs et de loisirs communautaires pour offrir à la population de plus grandes possibilités d'être physiquement actifs. Au total, 188 subventions ont été attribuées à des organismes locaux sans but lucratif pour qu'un plus nombre d'Ontariens puissent pratiquer des activités sportives et de loisirs quel que soit leur âge, leurs aptitudes ou leur revenu.

Le ministère de la Promotion de la santé a préparé et mis en œuvre la toute première politique de la province en matière d'accueil de compétitions internationales de sport amateur. À ce jour, le MPS a apporté son appui à cinq événements sportifs, parmi lesquels



le Championnat mondial de hockey junior prévu en 2009 à Ottawa et la Coupe du Monde U-20 de la FIFA dont certains matchs auront lieu à Ottawa et à Toronto.

Le ministère a également lancé le programme de subvention *Trails-for-Life* s'élevant à 440 000 \$, conçu pour développer les pistes et les sentiers et pour en améliorer l'accès pour tous les Ontariens.

Dans le cadre du programme de mesures de stimulation économique annoncé à l'automne, le ministère a réussi à obtenir plus de 26 M\$ qui seront investis dans neuf installations de loisirs communautaires (une piscine extérieure, quatre installations multirécréatives, deux pistes, deux YMCA, un centre communautaire) de toute la province et un appui pour le stade de soccer de Toronto ainsi que pour le complexe sportif et récréatif régional de Kingston.

Le ministère contribue à améliorer la qualité de vie de la population de l'Ontario par l'octroi de subventions totalisant près de 22 M\$ destinées à des projets réalisés en 2006-2007 dans l'ensemble de la province.

PRÉVENTION DES MALADIES ET DES BLESSURES

La priorité du ministère est de réduire le fardeau personnel, social et économique des maladies chroniques et de la santé mentale.

En 2006-2007, le ministère a investi 5,6 M\$ dans le Programme de santé cardiovasculaire de l'Ontario, un programme de partenariat communautaire axé sur les facteurs de risque des maladies cardiovasculaires et d'autres maladies chroniques qui peuvent être modifiés par une saine alimentation, l'activité physique et la prévention de l'usage du tabac et de l'exposition à la fumée secondaire partout en Ontario. Trente-six collectivités et 2 300 partenaires ont été mobilisés pour offrir des programmes ciblant les facteurs de risques de maladies cardiovasculaires.

Le ministère de la Promotion de la santé a affecté 4,6 M\$ à la Stratégie coordonnée de prévention des accidents cérébrovasculaires. Les activités de promotion de la santé financées au titre de la stratégie comprennent : des campagnes de sensibilisation du public, des programmes portant sur les facteurs de risques des accidents cérébrovasculaires, et des outils de promotion de la santé s'adressant spécialement aux personnes de culture différente et aux personnes vulnérables.

Le ministère a également joué un rôle actif dans l'éducation du public sur les risques liés au jeu en faisant une contribution de 9 M\$ à la stratégie du gouvernement sur les problèmes de jeu d'une valeur de 36 M\$.

SOUTIEN À LA SANTÉ PUBLIQUE

En 2006-2007, le ministère de la Promotion de la santé a augmenté de 50 M\$ le financement des bureaux de santé publique, ce qui porte notre financement total



à 188,8 M\$ pour l'exécution des quatre programmes de santé obligatoires par les 36 bureaux de santé publique de l'Ontario.

- Prévention des maladies chroniques : Collaboration avec les responsables des écoles, des lieux de travail et avec d'autres partenaires communautaires pour favoriser un environnement sans fumée, l'adoption d'une saine alimentation, le maintien d'un poids santé et une réduction de l'exposition aux rayons ultraviolets.
- Santé infantile : Programme de soins dentaires pour enfants (PSDE), qui offre des soins dentaires aux enfants dont les parents n'ont pas d'assurance pour les soins dentaires urgents, et ce, de la naissance jusqu'en huitième année.
- Santé et reproduction : Éducation du public, conseils dans les écoles et services coordonnés pour des grossesses en santé.
- Prévention des blessures et des toxicomanies : Programmes et services visant à réduire les collisions de véhicules motorisés, les accidents de bicyclette, la consommation d'alcool et d'autres substances ainsi que les chutes des personnes âgées.

Tableau 1: Dépenses ministérielles

	Dépenses ministérielles réelles provisoires 2006-2007
Fonctionnement	326 005 530
Immobilisations	69 560 827
Effectif (au 31 mars 2007)	124,80